

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-21

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10	
Conseillers présents : 8	Pour : 10
Conseillers absents : 2	Contre :
Conseillers représentés : 2	Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 27 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Vincent à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU POTABLE

Vu la délibération n°2023-18 approuvant le Compte Financier Unique 2022 du budget de l'Eau Potable,

Considérant les résultats de clôture 2022 - Budget Eau Potable :

Considérant le résultat cumulé de l'exercice budgétaire 2022 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	30 372.53 €	77 152.00 €
Dépenses	18 468.41 €	83 526.83 €
Déficit de l'exercice		
Excédent de l'exercice	11 904.12 €	-6 374.83 €
Résultat de l'exercice (Hors restes à réaliser)	5 529.29 €	

Considérant que le résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser) prend en compte les résultats de clôture de l'exercice précédent :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice 2021	-2 268.74 €	9 261.85 €
Résultat de l'exercice 2022	11 904.12 €	-6 374.83 €
Solde d'exécution	9 635.38 €	2 887.02 €
Résultat de clôture de l'exercice	12 522.40 €	

Considérant le résultat cumulé 2022 intégrant les restes à réaliser :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Solde d'exécution	9 635.38 €	2 887.02 €
Recettes restant à réaliser	-€	-€
Dépenses restant à réaliser	-€	-€
Solde d'exécution intégrant les restes à réaliser	9 635.38 €	2 887.02 €
Résultat cumulé global	12 522.40 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Constata l'état des restes à réaliser à inscrire au budget 2023 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes restant à réaliser	-€	-€
Dépenses restant à réaliser	-€	-€
Total	-€	-€

Affecte le résultat de clôture au budget 2023 Eau Potable comme suit sous réserves des éléments ci-dessus :

Report en section de Fonctionnement (R002)	2 887.02 €
Report en section d'Investissement (R001)	9 635.38 €
Affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé »	-€

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

